



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet baleinIdées	
Solicitation No. - N° de l'invitation 9F040-190633/A	Date 2020-06-23
Client Reference No. - N° de référence du client 9F040-190633	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTB-450-15781	
File No. - N° de dossier MTB-0-43010 (450)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-15	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guérinik, Naoual	Buyer Id - Id de l'acheteur mtb309
Telephone No. - N° de téléphone (514) 607-2651 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: AGENCE SPATIALE CANADIENNE 6767 ROUTE DE L AEROPORT 9F040-Utilisaion de l'espace ST HUBERT Québec J3Y8Y9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	7
2.5 LOIS APPLICABLES	8
2.6 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	8
2.7 FINANCEMENT MAXIMAL	8
2.8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	9
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	9
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	11
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION (POUR LE VOLET 1 ET LE VOLET 2).....	12
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	13
PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES	14
6.1 CAPACITÉ FINANCIÈRE.....	14
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	14
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	14
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	15
7.4 DURÉE DU CONTRAT.....	15
7.5 RESPONSABLES.....	15
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
7.7 PAIEMENT	16
7.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION - DEMANDE DE PAIEMENT – PRIX FERME.....	17
7.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	18
7.10 LOIS APPLICABLES	19
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	19
7.12 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN).....	19
7.13 ASSURANCES.....	19
7.14 DIRECTIVE SUR LES COMMUNICATIONS AVEC LES MÉDIAS	19
ANNEXE A.....	21

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F040-19633/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
9F040-19-633

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-0-43010

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb 450
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B.....	34
PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS TECHNIQUES ET DE GESTION	35
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	42
PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 3	47
ANNEXE « F » DE LA PARTIE 5	48

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes et les pièces jointes suivantes:

Annexe A - Énoncé des travaux

Annexe B - Base de paiement

Pièce jointe 1 à la Partie 3 - Instructions pour la préparation de la soumission technique et de gestion

Pièce jointe 1 à la Partie 4 - Critères d'évaluation cotés

Pièce jointe 2 à la Partie 3 - Instruments de paiement électronique

Annexe F de la Partie 5 - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – attestation

1.2 Sommaire

TITRE : baleinIdées – Développement de solutions spatiales pour la surveillance et la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN).

- 1.2.1 Sous le volet Intégrateur de l'initiative utiliTerre de l'Agence spatiale canadienne (ASC) et conformément à plusieurs priorités clés du gouvernement du Canada, on recherche les services de fournisseurs pour le développement de solutions spatiales aux fins de la surveillance et de la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN). Au nom de l'ASC à Saint-Hubert, Québec, et en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO) ainsi que Transports Canada (TC), Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) attribuera plusieurs contrats dans le cadre de deux volets.

Volet 1 : Améliorer la précision de la détection et de la surveillance des BNAN.

Volet 2 : Accroître l'efficacité des méthodes de prévision et de modélisation.

Les soumissionnaires peuvent soumettre une proposition pour chaque volet.

S'ils souhaitent présenter des soumissions pour les volets 1 et 2, les soumissionnaires doivent fournir des soumissions **séparées** et indiquer clairement sur chacune d'elle (1 ou 2) pour quel volet ils proposent leurs services.

Budget réel disponible

Volet 1 :

Le financement maximum disponible pour chaque contrat résultant de la demande de soumissions liée à ce volet est de **1,2 M\$ par contrat** (taxes applicables en sus, le cas échéant). L'annexe A (Énoncé des travaux) comprend une description des travaux requis. Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée irrecevable. La divulgation du financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer la totalité du montant. Un maximum de trois contrats devrait être attribué dans le cadre du volet 1.

Volet 2 :

Le financement maximum disponible pour chaque contrat résultant de la demande de soumissions liée à ce volet est de **0,9 M\$** par contrat (taxes applicables en sus, le cas échéant). L'annexe A (Énoncé des travaux) comprend une description des travaux requis. Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée irrecevable. La divulgation du financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer la totalité du montant. Un maximum de deux contrats devrait être attribué dans le cadre du volet 2.

Jusqu'à 5 (cinq) contrats devraient être attribués dans le cadre de cette demande de propositions (DP). Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous référer à la section 2.7 de la partie 2 – Financement maximal, de la demande de soumissions.

- 1.2.2 La durée proposée des contrats sera d'un maximum de 36 mois à compter de la date d'attribution.
- 1.2.3 Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 1.2.4 Ce besoin n'est pas assujetti aux accords commerciaux.
- 1.2.5 Ce besoin est limité aux services canadiens.
- 1.2.6 Le Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi s'applique à ce marché; voir la partie 5 - Attestations et renseignements supplémentaires, la partie 7 - Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation.

1.2.7 AVIS IMPORTANT À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CONCERNANT LES EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS

Étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19, des mesures temporaires sont prises sur place à l'Unité de réception des soumissions de la Région du Québec pour encourager la distanciation sociale. La santé et la sécurité du personnel et des fournisseurs restent notre priorité absolue.

Les fournisseurs doivent présenter leurs soumissions par voie électronique, en utilisant l'application Connexion postel de Postes Canada, pour répondre à cette demande de soumission. Grâce à ce service, les fournisseurs peuvent présenter des soumissions, des offres et des arrangements par voie

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F040-19633/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
9F040-19-633

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-0-43010

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb 450
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

électronique aux unités de réception des soumissions de TPSGC. Ce service en ligne permet le transfert électronique de fichiers volumineux jusqu'au niveau Protégé B.

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.

Compte tenu des circonstances actuelles et des limites du réseau, certains projets de marché en cours pourraient être retardés. Pour vous tenir au courant de l'état d'avancement de certains projets, veuillez consulter le site Achatsetventes.gc.ca.

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes pour transmettre leur soumission par voie électronique. Les soumissionnaires doivent se référer à la partie 2 intitulée Instructions pour les soumissionnaires et à la partie 3 intitulée Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour plus de renseignements

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2019-03-04) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 240 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être soumises uniquement à l'unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) indiquée ci-dessous à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions:

- (a) Seules les offres soumises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel demandant l'ouverture d'une conversation Connexion

postel à l'adresse suivante : TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : **Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse courriel.** Cette adresse courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'il est indiqué dans les Instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture d'une conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse e-mail ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de l'appel d'offres.

- (b) En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC n'acceptera pas les soumissions qui lui sont transmises par télécopieur, format papier ou par courrier électronique.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définitions

Aux fins de cette clause « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires, ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985,

ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- b. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- c. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **quinze (15) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au

soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **quinze (15) jours** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.7 Financement maximal

Le financement total maximal disponible pour les contrats résultant de l'appel d'offres sera de jusqu'à un maximum de **5 400 000,00 \$ (taxes applicables en sus) à répartir entre les deux volets comme il est décrit ci-dessous***. La divulgation du financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer la totalité du montant.

Volet 1 :

Pour ce volet, le financement maximal disponible pour chaque contrat, résultant de la demande de soumissions et des travaux décrits à la section A.6 de l'annexe A de l'EDT, est de **1,2 M\$** (taxes applicables en sus, le cas échéant). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée irrecevable. La divulgation du financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer la totalité du montant. Un maximum de trois contrats devrait être attribué dans le cadre du volet 1.

Volet 2 :

Pour ce volet, le financement maximal disponible pour chaque contrat, résultant de la demande de soumissions et des travaux décrits à la section A.6 de l'annexe A de l'EDT, est de **0,9 M\$** (taxes applicables en sus, le cas échéant). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée irrecevable. La divulgation du financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer la totalité du montant. Un maximum de deux contrats devrait être attribué dans le cadre du volet 2.

* Remarque : Un maximum de 5 contrats devrait être attribué dans le cadre de cette DP (pour les volets 1 et 2 au total). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

2.8 Propriété intellectuelle

Quand l'industrie crée de la propriété intellectuelle liée au projet dans le cadre d'un marché d'acquisition de l'État, l'ASC est favorable à ce que l'industrie en soit détentrice. Toutefois, lorsque la propriété intellectuelle revenant à l'industrie a été créée dans le cadre d'un marché public, l'État se voit accorder des droits illimités sur cette propriété intellectuelle, à des fins gouvernementales.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande au soumissionnaire de présenter sa soumission électronique conformément à la section 08 des Instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique et de gestion

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

Les soumissions qui seront transmises par télécopieur, format papier ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique et de gestion

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Pour préserver l'intégrité de l'évaluation, les évaluateurs ne tiendront compte que des informations présentées dans la soumission. Aucun renseignement ne sera supposé, et les connaissances ou croyances personnelles n'interviendront pas dans l'évaluation.

Remarque: les références au site Web, les documents techniques pertinents, les échantillons de produits, les bandes vidéo, les diapositives et autres éléments auxiliaires ne seront pas pris en compte lors du processus d'évaluation.

La Partie 4 : *Procédures d'évaluation et méthode de sélection* contiennent des instructions supplémentaires dont les soumissionnaires devraient tenir compte dans la préparation de leur soumission technique et de gestion

Pièce jointe 1 à la Partie 3 : *Critères techniques cotés et auto-évaluation* traitent en détail de la structure et du contenu de la soumission technique et de gestion.

La soumission technique et de gestion ne doit pas dépasser cinquante (50) pages (police 12 pt), à l'exclusion de la page de titre, de la table des matières et des annexes.

Section II : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :

Veuillez présenter votre proposition financière dans la base de paiement – Annexe B, **ne dépassant pas le financement maximal disponible pour le contrat** découlant de la demande de soumissions, tel que spécifié à la Partie 2- section 2.7 Financement maximal. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la Pièce jointe 2 à la Partie 3 - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la Pièce jointe 2 à la Partie 3 - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

[C3011T \(2013-11-06\), Fluctuation du taux de change](#)

3.1.4 Ventilation du prix

On demande aux soumissionnaires de préciser les éléments suivants pour les coûts liés à l'exécution de chaque tâche, étape ou phase des travaux, selon le cas :

- a) Main-d'oeuvre: Pour chaque personne et (ou) catégorie de main-d'oeuvre assignées aux travaux, indiquer : i) le tarif horaire incluant les frais généraux et le profit, s'il y a lieu; et ii) le nombre d'heures estimatif.
- b) Sous-traitants: Donner les noms des sous-traitants proposés et fournir les mêmes renseignements de ventilation de prix que ceux demandés aux présentes.
- c) Frais de subsistance et de déplacement: Indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours par voyage, le coût, le bût et la destination de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts. Ces frais ne doivent pas être supérieurs à ceux que prévoit la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM). En ce qui a trait à la Directive du CNM, seules les indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé précisées aux appendices B, C et D de la Directive

<http://www.njccnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&slabel=index> ainsi que les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquent. Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/statb-fra.asp, s'appliquent aussi.

- d) Autres frais directs: Indiquer tous les autres frais directs prévus, comme les communications interurbaines et les locations, et fournir la base d'établissement des prix.
- e) Taxes applicables: Indiquer les taxes qui s'appliquent séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques, de gestion et financier.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique et de gestion

Les critères d'évaluation techniques et de gestion cotés sont décrits à la pièce jointe 1 de la partie 4.

4.1.2 Évaluation Financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Volet 1 :

Le soumissionnaire doit soumettre pour le volet 1 un prix fixe ferme de **1,2 M\$** pour les travaux décrits à la section A.6 de l'annexe A de l'EDT (taxes applicables en sus, le cas échéant), qui ne doit pas dépasser le financement maximal disponible pour chaque contrat résultant de la demande de soumissions, comme l'indique la section 2.7 de la partie 2, *Financement maximal* (taxes applicables en sus, le cas échéant).

Volet 2 :

Le soumissionnaire doit soumettre pour le volet 2 un prix fixe ferme de **0,9 M\$** pour les travaux décrits à la section A.6 de l'annexe A de l'EDT (taxes applicables en sus, le cas échéant) qui ne doit pas dépasser le financement maximal disponible pour chaque contrat résultant de la demande de soumissions, comme l'indique la section 2.7 de la partie 2, *Financement maximal* (taxes applicables en sus, le cas échéant).

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères financiers obligatoires seront déclarées non recevables.

Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée irrecevable. La divulgation du financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer la totalité du montant.

4.2 Méthode de sélection (pour le volet 1 et le volet 2)

4.2.1 Méthode de sélection – cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

1. Pour être déclarée recevable, chaque soumission doit :
 - a) satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires;
 - b) obtenir le minimum requis de 60 points, sur une échelle de 100 points, pour l'évaluation globale de la soumission.
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences a) ou b) seront déclarées non recevables.
3. Les soumissions recevables seront classées en fonction de leur note globale. Les soumissions seront classées depuis la proposition ayant obtenu la note la plus élevée jusqu'à celle ayant obtenu la note la moins élevée pour former une liste de soumissions recevables. Une liste de soumissions recevables sera établie pour chacun des deux volets présents dans la présente DP;
4. Si plus d'une soumission recevable obtient la même note, les soumissions seront classées en fonction de la note la plus élevée pour la « Valeur ajoutée de la solution proposée », le critère 2;
5. Jusqu'à trois contrats seront attribués par ordre de classement dans la liste des soumissions recevables du volet 1.
6. Jusqu'à deux contrats seront alors attribués par ordre de classement dans la liste des soumissions recevables du volet 2.
7. Un maximum de cinq contrats devrait être attribué dans le cadre de cette DP (pour les volets 1 et 2 au total).

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F040-19633/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
9F040-19-633

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-0-43010

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb 450
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le soumissionnaire atteste que :

() Le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06), Définition du contenu canadien

5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel

Clause du *Guide des CCUA* [A3005T](#) (2010-08-16), Statut et disponibilité du personnel

5.2.3.3 Études et expérience

Clause du *Guide des CCUA* [A3010T](#) (2010-08-16), Études et expérience

5.2.3.4 Compétences linguistiques

Le soumissionnaire atteste que :

() Tous les consultants proposés doivent être capable de communiquer (tant à l'oral qu'à l'écrit) en anglais.

PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES

6.1 Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA* [A9033T](#) (2012-07-16) Capacité financière

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux figurant à l'Annexe A et à sa soumission technique et de gestion intitulée _____ en date du _____ (sera insérée à l'attribution du contrat).

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F040-19633/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
9F040-19-633

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-0-43010

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb 450
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2040 (2020-05-28), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat

De la date de l'octroi du Contrat, pour une période de 36 mois inclusivement.

7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Naoual Guérinik
Titre : Chef d'équipe en approvisionnements
Organisation : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction des programmes spatiaux
Téléphone : 514-607-2651
Courriel : naoual.guerinik@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Chargé de projet

Le responsable du projet pour le contrat est: *(sera inséré au moment de l'attribution du contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone: _____
Courriel : _____

Le responsable du projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions administratives, programmatiques et du contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable du projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F040-19633/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
9F040-19-633

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-0-43010

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb 450
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : *(sera inséré au moment de l'attribution du contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone: _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et il est responsable de toutes les recommandations au chargé de projet concernant le contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Les questions techniques peuvent être discuté avec le responsable du projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Paiement

7.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme tel que précisé dans l'annexe B – Base de paiement (A), selon un montant total de _____ \$ *(le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat)*. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.7.2 Modalités de paiement

7.7.2.1 Paiements d'étape – Prix ferme

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé à l'Annexe B - Base de paiement et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>). Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- (b) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés;
- (c) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

7.7.2.2 Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est détaillé à l'Annexe B.

7.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Carte d'achat Visa ;
- b) Carte d'achat MasterCard ;
- c) Dépôt direct (national et international) ;
- d) Échange de données informatisées (EDI) ;
- e) Virement télégraphique (international seulement).

7.7.4 Vérification discrétionnaire

Clause du *Guide des CCUA* [C0101C](#) (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services non commerciaux

7.7.5 Vérification du temps

Clause du *Guide des CCUA* [C0711C](#) (2008-05-12), Contrôle du temps

7.8 Instructions relatives à la facturation - Demande de paiement – Prix ferme

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSCTPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/appacq/forms/documents/1111.pdf>).

Chaque demande doit présenter :

- a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
 - b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales;
 - c) la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.
2. L'entrepreneur doit préparer et certifier **une copie PDF** de la demande à l'aide du formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), et **l'envoyer par courriel** à l'Autorité contractante et au Chargé de projet identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux. Ainsi qu'une copie à :
 - a) à l'adresse courriel de l'ASC : asc.facturation-invoicing.csa@canada.ca;
 - b) à l'adresse courriel de TPSGC : QueReclamationsMontréal/QueMontrealClaims@tpsgc-pwgsc.gc.ca.
 3. Les services financiers de l'ASC fera parvenir l'original et une (1) copie de la demande à l'autorité contractante pour attestation et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.
 4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi Et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des «[soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

7.9.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A3060C](#) (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (sera inséré au moment de l'attribution du contrat) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2040](#) (2020-05-28), Conditions générales _ Recherche et développement;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) Pièce jointe 2 à la partie 3, Instruments de paiement électronique;
- f) Annexe F à la partie 5, Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation; and
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du _____, tel que clarifié le _____ ou tel que modifié le _____

7.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

7.13 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.14 Directive sur les communications avec les médias

1. Définitions

Les « activités de communication » comprennent : l'information et la reconnaissance publiques, la planification, l'élaboration, la production, la prestation et tout autre type ou forme de diffusion d'activités, d'initiatives, de rapports, de sommaires ou d'autres produits ou documents de marketing, de promotion ou d'information, sous forme imprimée ou électronique, qui découlent du présent accord, toutes les communications, les événements de relations publiques, les communiqués de presse, les communiqués dans les médias sociaux et toute autre communication à l'intention du grand public, quel qu'en soit la forme ou le média, y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, les communications faites par l'entremise de n'importe quel site Web d'entreprise. Ceci exclus les publications scientifiques, les présentations scientifiques et les démonstrations scientifiques des résultats dérivé de ce projet.

2. Format des activités de communication

L'entrepreneur doit coordonner préalablement avec l'Agence spatiale canadienne (ASC) toutes les activités de communication liées au présent contrat.

Sous réserve d'un examen et de l'approbation par l'ASC, l'entrepreneur peut mentionner et/ou indiquer visuellement, sans coût ni frais additionnel pour l'ASC, la participation de l'ASC au contrat à l'aide d'au moins l'une des méthodes ci-dessous, à l'entière discrétion de l'ASC.

- a) Inscrire de façon claire et bien en évidence sur les publications, les produits publicitaires et promotionnels et sur tout autre type de matériel et de produit commandité ou financé par l'ASC, la mention ci-dessous dans la langue officielle appropriée.

« Ce programme/projet ou cette activité est réalisé(e) avec l'appui financier de l'Agence spatiale canadienne. »

- b) Apposer le logo organisationnel de l'ASC sur des publications imprimées ou électroniques, des produits publicitaires ou promotionnels et toute autre forme de matériel, de produit ou d'affichage commandité ou financé par l'ASC.

L'ASC doit approuver expressément toute mention ou référence à l'Agence spatiale canadienne avant publication, incluant les méthodes qui ne sont pas mentionnées plus haut aux alinéas (a) et (b).

L'entrepreneur doit obtenir et utiliser une copie haute résolution, imprimée ou électronique, du logo organisationnel de l'ASC et chercher à obtenir des conseils sur son application en communiquant avec le responsable du projet mentionnée à la section **7.5.2** du présent contrat.

3. Processus de coordination des activités de communication

L'entrepreneur doit assurer, avec la Direction des communications et des affaires publiques de l'ASC, la coordination de toutes les activités de communication liées au présent contrat. À cette fin, il doit respecter les exigences ci-dessous.

- a) Dès qu'il prévoit organiser une activité de communication, l'entrepreneur doit envoyer un avis à la Direction des communications et des affaires publiques de l'ASC. L'avis de communication doit inclure une description complète de l'activité de communication proposée et être présenté par écrit conformément à la clause Avis contenu dans les clauses générales applicables au contrat. Il doit aussi inclure une copie ou un exemple de l'activité de communication proposée.
- b) L'entrepreneur doit fournir à l'ASC tout document additionnel, dans n'importe quel format, information ou exemple approprié que l'ASC juge nécessaire, à son entière discrétion, pour coordonner l'activité de communication proposée de façon correcte et efficiente. L'entrepreneur accepte de ne pas organiser, tenir ou mener l'activité de communication proposée qu'après avoir reçu une confirmation écrite de la coordination de l'activité de communication de la Direction des communications et des affaires publiques de l'ASC.
- c) L'entrepreneur est obligatoirement tenue d'obtenir préalablement l'autorisation, l'approbation et la confirmation écrite de la Direction des communications et des affaires publiques de l'ASC, avant d'organiser, tenir ou mener toute activité de communication.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX (EDT)

A.1 INTRODUCTION

Un certain nombre de populations de baleines dans le monde sont fragilisées et ne pourront survivre si elles ne sont pas protégées. Le Canada a pris des mesures importantes pour améliorer les circonstances dans lesquelles les baleines de nos zones côtières peuvent cohabiter en toute sécurité avec l'activité humaine. Cependant, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour protéger certaines espèces en voie de disparition afin qu'elles puissent rétablir leurs populations à des niveaux plus durables tout en permettant à l'activité humaine de se poursuivre dans des environnements partagés. La situation est particulièrement critique pour les baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN) qui vivent dans les eaux de la côte Est du Canada.

La présente demande de propositions (DDP) vise principalement à examiner comment il pourrait être possible d'utiliser des solutions spatiales conjointement avec d'autres sources d'information pour contribuer à la protection et à la gestion environnementale des BNAN dans les eaux canadiennes. Dans le présent énoncé des travaux (EDT), le terme « baleine(s) » sera utilisé pour désigner exclusivement la BNAN, à moins que d'autres mégafaunes ne soient précisées.

La division Applications et utilisation en observation de la Terre (AUOT) de l'Agence spatiale canadienne (ASC), par l'entremise de son programme utiliTerre, dans la piste Intégrateur, a l'intention d'attribuer des contrats aux soumissionnaires retenus pour réaliser des activités qui répondent à un ou plusieurs des défis décrits dans le présent EDT. Cette initiative est appuyée par un partenariat entre l'ASC, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et Transports Canada (TC).

L'initiative s'inscrit très bien dans le cadre de plusieurs priorités clés du gouvernement du Canada, notamment en ce qui concerne la conservation des ressources marines, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements, ainsi que la promotion de l'innovation et des partenariats. Elle représente également une étape importante dans la mise en œuvre du Plan de protection des océans (PPO) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et la proposition 2020 du *Plan d'action pour la baleine noire de l'Atlantique Nord (Eubalaena glacialis) au Canada*, tout en intégrant les principes de la nouvelle stratégie spatiale pour le Canada.

le présent EDT comprend des renseignements généraux supplémentaires, les objectifs du projet, la portée des travaux, ainsi qu'un résumé des produits livrables et des réunions.

A.2 CONTEXTE

L'information qui suit vise à fournir des renseignements de base sur le contexte général dans lequel vivent les BNAN dans les eaux canadiennes, ainsi qu'à décrire brièvement les mesures que prend le Canada pour protéger et gérer cette population de baleines en voie de disparition. Cet aperçu n'est pas exhaustif et les soumissionnaires sont priés de faire des recherches indépendantes dans d'autres sources de renseignements afin de se familiariser avec le sujet. Il est essentiel, pour satisfaire aux exigences liées aux travaux attendus, que les soumissionnaires acquièrent une compréhension approfondie de la nature de l'environnement des BNAN, y compris leurs habitats préférés, leurs cycles de migration saisonnière, ainsi que leurs habitudes d'alimentation, de reproduction, de mise bas et de socialisation. Voici une liste partielle de liens utiles.

- <https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/documents/2973>
- <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profil/rightwhaleNA-baleinenoireAN-fra.html>
- <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/whalereview-revuebaleine/index-fra.html#background>

- <https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2019/02/fiche-dinformation--protection-de-la-baleine-noire-de-latlantique-nord.html>
- <https://whalemap.ocean.dal.ca/WhaleMap> (en anglais seulement)
- <https://www.tc.gc.ca/fr/services/maritime/navigation-conditions/protoger-baleines-noires-atlantique-nord-collisions-navires-golfe-saint-laurent.html>
- http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2019/2019_028-fra.pdf
- <https://www.canadianwhaleinstitute.ca> (en anglais seulement)
- <https://www.cioos.ca/fr/accueil/>
- <https://coinatlantic.ca> (en anglais seulement)
- <https://oceanfrontierinstitute.com/fr/>
- <https://www.oceannetworks.ca> (en anglais seulement)
- <https://www.mi.mun.ca> (en anglais seulement)
- <https://ogsl.ca>
- <https://www.narwc.org/narwc-databases.html> (en anglais seulement)
- <https://www.whoi.edu/know-your-ocean/ocean-topics/ocean-life/marine-mammals> (en anglais seulement)

A.2.1 La baleine noire de l'Atlantique Nord (BNAN) dans le contexte canadien

On estime qu'il n'existe plus aujourd'hui qu'environ 400 BNAN. Auparavant, avant la pêche commerciale de la baleine, la population de BNAN comptait des milliers d'individus. Leur aire de répartition s'étend de la Floride jusqu'à l'Islande et la Norvège, mais les BNAN ne se trouvent jamais toutes présentes à la fois dans une zone particulière de leur aire de répartition. En règle générale, la BNAN habite les zones plus au sud pour la mise bas pendant l'hiver et remonte vers des zones plus au nord pendant l'été pour s'alimenter et socialiser, en traversant de nombreuses voies de navigation et zones de pêche achalandées de la côte Est. C'est pour cette raison que le MPO et TC ont de la difficulté à détecter les BNAN et à mettre en œuvre des stratégies de gestion autour des activités humaines.

Le principal facteur explicatif de la présence de la BNAN semble être la densité et la disponibilité de sa proie principale, les copépodes (*Calanus* spp). L'abondance de *Calanus* dans les eaux de l'est du Canada a grandement changé depuis 2010. Bien qu'il y ait une variabilité interannuelle, la biomasse de *Calanus* a diminué dans la plupart des régions, les plus fortes baisses ayant été observées dans le golfe du Maine et sur le plateau néo-écossais. Ces changements ont eu une incidence sur les canaux de migration et les zones d'alimentation des baleines.

Avant 2010, dans les eaux canadiennes, la BNAN était constamment présente dans la baie de Fundy et le plateau néo-écossais. La présence de BNAN dans le golfe du Saint-Laurent (GSL) était considérée comme « occasionnelle ». Toutefois, depuis 2017, près de la moitié de la population migre maintenant vers le GSL entre mai et septembre. Certains individus peuvent demeurer dans les régions du Nord toute l'année.

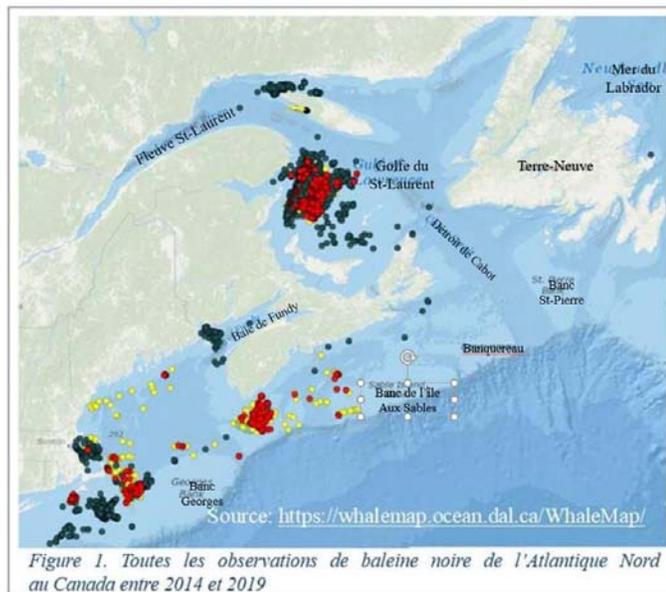


Figure 1. Toutes les observations de baleine noire de l'Atlantique Nord au Canada entre 2014 et 2019

A.2.2 Gestion des ressources environnementales

Une vaste gamme d'activités humaines peuvent nuire aux mammifères marins et à d'autres espèces aquatiques, y compris les opérations de pêche, le trafic maritime, le bruit, le développement côtier, le forage en mer et la pollution. Dans les dernières années, la mortalité de la BNAN était élevée dans les eaux canadiennes : on a observé que 87 % de ces baleines portaient des cicatrices dues aux engins de pêche dans lesquelles elles avaient été retenues, comme des filets et des lignes terrestres. En 2017, on a dénombré douze décès de BNAN et neuf autres en 2019, tous dans le GSL. Les autopsies effectuées sur sept des carcasses de 2017 ont permis de conclure que quatre individus étaient morts d'un traumatisme contondant, correspondant aux marques que laissent les collisions avec des navires, deux de l'empêchement dans des engins de pêche et, dans un cas, la cause du décès n'était pas concluante. Le MPO et TC déploient des efforts considérables pour détecter, modéliser et prévoir les déplacements des BNAN.

En réponse à la mortalité causée par les collisions, le gouvernement du Canada (GC) a mis en application des limites de vitesse statique et dynamique de 10 nœuds pour les navires de 20 mètres ou plus dans une combinaison de zones du GSL. Du 28 avril au 25 octobre 2019, environ 4 812 navires ont traversé la zone de vitesse réduite dans le GSL, et l'on a mesuré que la vitesse de 465 d'entre eux était supérieure à 10 nœuds. Afin de réduire le risque d'empêchement des BNAN dans les engins de pêche, le MPO a mis en place des zones de gestion des pêches statiques et dynamiques (c.-à-d. des fermetures de pêche) liées à la pêche au crabe des neiges et au homard et à toutes les autres pêches à engins fixes non surveillés. Ces mesures visent à minimiser le risque de contacts fortuits avec des BNAN dans les eaux canadiennes, mais sont qu'une solution partielle.

Les mesures de gestion actuelles visant à protéger la BNAN sont basées sur l'espace et dépendent de l'observation visuelle des baleines comme déclencheur d'interventions de protection planifiées. Les détections de BNAN en temps quasi réel sont actuellement effectuées à l'aide de diverses méthodes, notamment la surveillance aérienne (aéronefs et drones), les observations par navire et la détection acoustique. D'autres méthodes indirectes utilisant le marquage par satellite et des modèles de qualité de l'habitat sont étudiées comme moyen de délimiter les zones présentant un risque de collision plus élevé. Comme les baleines peuvent parcourir jusqu'à 60 km par jour, il est difficile de les suivre et de les surveiller. La zone d'étude océanique est vaste, de sorte que la couverture de surveillance aérienne est coûteuse, limitée sur le plan spatial et pas aussi efficace que souhaité; d'autres méthodes de détection et de surveillance sont nécessaires pour compléter les sources de données actuelles.

Bien que le GSL soit la région où la mortalité de la BNAN a été la plus élevée au cours des dernières années, la zone d'intérêt (ZI) pour la présente DDP comprend, outre le GSL, la baie de Fundy, le bassin Roseway, le plateau néo-écossais et Terre-Neuve (en particulier la baie Placentia). Les eaux extracôtières au-delà du rebord du plateau dans les eaux de l'est du Canada sont également d'intérêt puisque plus de la moitié de la population de BNAN échappe aux observations chaque année, et qu'on pense que ces individus se déplacent loin au large. De plus, étant donné que les baleines migrent vers des eaux plus chaudes pendant les périodes hivernales, vers les rives sud-est des États-Unis à des fins de mise bas, il pourrait être intéressant et nécessaire d'envisager d'inclure des données provenant de sources américaines dans ces régions, particulièrement à des fins de prévision et de modélisation.

A.3 LACUNES ET DÉFIS

Bien que des progrès importants aient été réalisés dans la surveillance de la population de BNAN et que de multiples mesures aient été prises pour réduire le risque de nuire aux baleines, on se heurte encore à des lacunes et des défis dans certains secteurs, en lien avec la portée et l'efficacité de la détection, de la surveillance et de la prévision de la répartition des BNAN, ainsi que de la surveillance du comportement d'alimentation, de reproduction et de mise, et des réactions aux activités humaines. La discussion qui suit résume les principales lacunes et difficultés que la présente DDP vise à corriger. Il convient de souligner que les projets qui seront financés dans le cadre de la DDP devront directement viser à combler ces lacunes et relever ces défis en utilisant des solutions spatiales conjointement avec d'autres sources d'information.

A.3.1 Détection et surveillance

La localisation des BNAN repose principalement sur des méthodes visuelles (observations ou images à partir d'aéronefs, de navires ou de drones). Cette approche a des limites lorsqu'il s'agit de couvrir de vastes étendues océaniques, souvent dans des conditions météorologiques difficiles, puisque la recherche vise des individus ou des petits groupes de BNAN qui effleurent à peine la surface de l'eau et dont la couleur est proche de celle de l'océan d'arrière-plan. Les activités de surveillance en cours sont basées sur des grilles de 10 minutes d'arc sur des zones limitées, par déploiement de missions. Une surveillance plus étendue à l'échelle régionale pourrait améliorer considérablement l'efficacité du processus. La détection des BNAN est l'aspect le plus difficile des efforts de conservation et de protection. Il s'agit également de l'élément le plus important de la présente DDP.

Une fois qu'une ou plusieurs BNAN sont détectées, il est souvent tout aussi difficile de continuer de les surveiller avec les approches existantes, car elles plongent à la recherche de nourriture et peuvent se déplacer à vitesse constante sur de longues distances. Il faut une capacité de détection quasi continue dans le cadre du processus de surveillance.

Souvent, les indicateurs secondaires sont utiles pour déterminer les zones où les BNAN sont susceptibles d'être présentes. Plus particulièrement, il serait très utile de savoir où se trouvent les grandes masses de *Calanus* pour prédire où les BNAN seront susceptibles de se rassembler. De plus, la détection acoustique fournit une indication de la présence de BNAN, et les résultats pourraient être vérifiés par des méthodes de détection de surface.

Les fausses détections d'autres mégafaunes marines, comme le petit rorqual et le rorqual commun, peuvent entraîner des réponses réglementaires inutiles (p. ex. mesures de réduction de la vitesse) et sont un des problèmes que peuvent résoudre de meilleures méthodes de détection.

En outre, la surveillance de l'activité humaine (pêche, circulation maritime, pollution, forage en mer) à proximité de BNAN fournira une indication des niveaux de risque auxquels elles sont exposées dans des environnements où différentes activités se côtoient. Toutefois, l'évaluation de ces risques ne constitue pas l'objectif principal de la présente DDP.

A.3.2 Prévisions et modélisation

Pour prédire où se trouvent les baleines et où elles se trouveront dans un proche avenir (quelques jours à une semaine), il faut pouvoir atteindre une bonne compréhension et réaliser une modélisation, sur une base saisonnière, de plusieurs des importantes variables environnementales qui influent sur le comportement et les habitudes migratoires de la BNAN. Divers modèles abordent des aspects particuliers de l'environnement dynamique de la BNAN, mais il en existe peu qui tentent d'intégrer un éventail complet de comportements, d'activités et de variables environnementales (statiques et non statiques). La nouvelle répartition récemment observée de la BNAN dans le GSL met en évidence l'évolution de l'environnement océanique et implique probablement un changement dans la disponibilité et la distribution de sa nourriture.

A.4 OBJECTIFS

Comme l'ont démontré les renseignements ci-dessus, des approches nouvelles et novatrices sont nécessaires pour améliorer la capacité du gouvernement du Canada à détecter et à surveiller la présence des BNAN, à prévoir leurs déplacements et leurs zones de rassemblement, à élaborer de nouveaux outils pour l'analyse et la diffusion en temps opportun de renseignements pertinents aux navigateurs et au public. Ces renseignements sont essentiels à la protection efficace et en temps opportun de la BNAN dans les eaux canadiennes.

Il y a ici une occasion pour le Canada de faire preuve de leadership dans le domaine des approches spatiales qui mettent à contribution les avancées technologiques pour améliorer les activités de gestion maritime. Il est nécessaire de posséder des solutions spatiales qui ont des implications majeures sur le plan de l'environnement et génèrent d'importantes retombées socioéconomiques pour les Canadiens et

pour la protection d'espèces marines irremplaçables comme la BNAN. Cette occasion permettra d'établir de nouveaux partenariats avec des organisations canadiennes dirigées par l'industrie, en collaboration avec le milieu universitaire et le gouvernement, dans le but de stimuler l'adoption des capacités spatiales pour répondre à une priorité nationale urgente pour le gouvernement du Canada.

Dans le cadre de la présente DDP, l'ASC sollicite des propositions de projets de recherche et développement fondés sur des solutions spatiales qui visent les objectifs suivants :

- a) Établir des partenariats multisectoriels sous la forme de consortiums de projets pour l'intégration de solutions spatiales en vue de la conservation et de la protection de la BNAN;
- b) Améliorer l'exactitude de la détection et de la surveillance, ainsi que la diffusion en temps réel ou presque en temps réel des observations de BNAN sur des zones plus vastes des régions océaniques de la côte Est du Canada à l'aide de solutions spatiales et de méthodes d'analyse avancées;
- c) Accroître l'efficacité des prévisions et de la modélisation pour repérer et suivre les déplacements et les activités de la BNAN.

A.5 PORTÉE

Comme mentionné précédemment, des approches nouvelles et novatrices sont nécessaires pour améliorer la capacité du gouvernement du Canada de détecter et de surveiller la présence des BNAN, de prévoir leurs déplacements ou leurs zones de regroupement et de surveiller leurs habitats, et pour élaborer de nouveaux outils pour l'analyse et la diffusion en temps opportun de renseignements pertinents aux navigateurs et au public. Cette information est essentielle à la protection efficace et en temps opportun des BNAN dans les eaux canadiennes et exige la création et l'utilisation de solutions technologiques de pointe.

À ce stade, il est important de souligner un thème général à la base de la présente DDP, soit l'importance d'intégrer des solutions technologiques spatiales novatrices aux moyens actuellement utilisés. En ce qui concerne l'application et l'utilisation de solutions spatiales pour la BNAN, il faut examiner de nombreuses avancées parallèles dans des technologies complémentaires en ce qui concerne l'analyse des mégadonnées, l'informatique en nuage, l'IA, les télécommunications, les cubes de données, les liaisons de chaînes de blocs, les portails de données et d'autres technologies susceptibles de contribuer utilement à la création de solutions novatrices pour régler les lacunes et relever les défis liés à l'application de ces solutions à la BNAN. L'adaptation de ces technologies en vue d'une application à la surveillance de la BNAN avec l'utilisation de solutions spatiales accrues présente à la fois un défi croissant et une occasion pour la protection future de la BNAN. Dans le cadre de la présente DDP, on s'attend à ce que les concepts proposés fassent progresser l'utilisation des solutions spatiales d'une manière qui contribue considérablement à améliorer la façon dont la BNAN est surveillée et dont les interventions réglementaires sont gérées.

La portée du concept proposé consiste en la conception et l'élaboration de solutions technologiques de pointe novatrices à l'aide de données spatiales qui permettront de relever de façon crédible un ou plusieurs des défis mentionnés à la section A.3.

A.5.1 Technologies et services

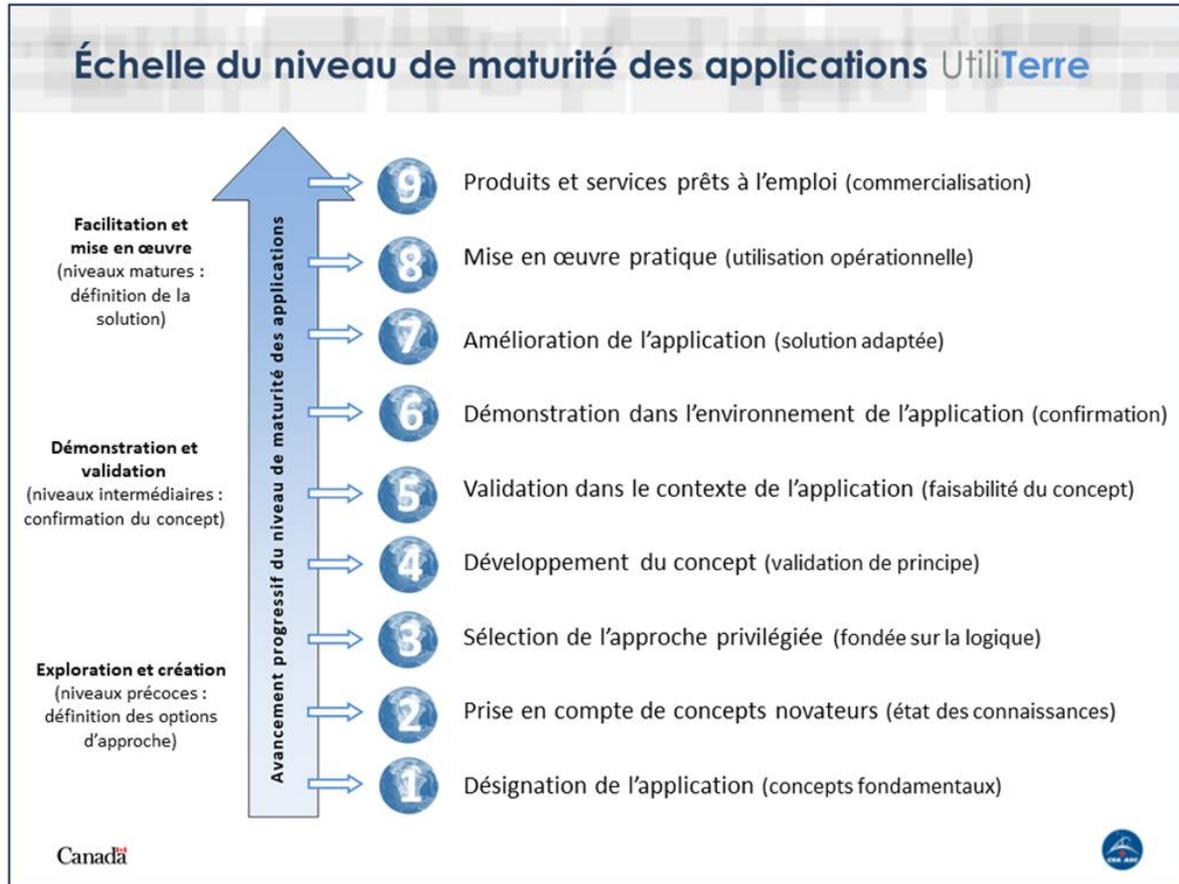
Les soumissionnaires doivent tenir compte des considérations suivantes liées aux technologies et aux services proposés :

- Le concept de la solution proposée peut être lié à une méthode, à un système, à un modèle, à un produit ou à un service qui intègrent l'utilisation de solutions spatiales pour un ou plusieurs des défis d'application à la surveillance de la BNAN. La solution proposée doit intégrer des données spatiales dans un rôle approprié et introduire de nouvelles approches évoluées que l'on trouve maintenant sur le marché, comme indiqué dans les paragraphes d'introduction de la section Portée;

-
- Le concept de la solution proposée peut être : a) une amélioration majeure d'une méthode, d'un système, d'un produit, d'un modèle ou d'un service existant, ou b) une méthode, un système, un modèle, un produit ou un service entièrement nouveau;
 - Deux aspects importants du concept proposé doivent être pris en compte et intégrés, à savoir : 1) les produits finaux devraient viser à être fournis en temps quasi réel; 2) la méthode de diffusion rapide des produits aux utilisateurs appropriés doit être décrite. En même temps, tous les extraits doivent être conservés à des fins d'archivage afin d'établir une base de connaissances continue;
 - Pour les besoins de la présente invitation à soumissionner, les soumissions doivent mettre l'accent sur une solution proposée, ce qui exigera une description de la façon dont le concept aboutira à la solution du défi qu'il vise à relever. Pour le concept proposé, les travaux comprendront l'élaboration de la méthode, du système, du produit, du modèle et/ou du service final. Pour démontrer davantage l'utilité de la solution proposée, le soumissionnaire proposera d'inclure un exemple de démonstration du résultat ou du produit attendu.
 - Il est important de noter que tout concept pour lequel un soutien est approuvé à l'issue de la présente DDP devra inclure suffisamment de détails sur la façon dont la solution sera mise en œuvre, y compris un énoncé sur la faisabilité de la solution proposée pour une mise en œuvre future dans un environnement opérationnel.

A.5.2 Niveaux de maturité de l'application (NMA)

Comme beaucoup de travaux et d'avancées ont été créés au fil des ans relativement aux applications de surveillance de la BNAN, les concepts proposés devraient montrer des progrès notables dans les solutions et les applications technologiques par rapport aux pratiques actuelles. À titre indicatif, les niveaux de maturité de l'application (NMA) suivants sont fournis. Le soumissionnaire doit indiquer à quel niveau de la NMA se situe l'application actuel, puis à quel niveau le concept proposé le fera progresser.



A.5.3 Accès aux données

Heureusement, il existe de nombreuses sources de données qui englobent la totalité ou la majeure partie de la zone d'intérêt par les organisations participantes. Une grande partie de ces données prend la forme de fichiers historiques, tandis que de nouvelles données sont recueillies dans la zone d'intérêt sur une base régulière et qu'on prévoit recueillir de nouvelles données à l'avenir. Toutefois, les données relatives à la BNAN proviennent d'un groupe disparate de capteurs et d'observations qui comprennent : des cartes et des tableaux de répartition de la baleine, des données obtenues à partir de navires, d'aéronefs et de drones, des données acoustiques et des résultats de modèles. Une grande variété de données physiques accessibles au public sont également disponibles, y compris l'imagerie satellitaire. Il appartiendra aux soumissionnaires de décider quelles données seront requises pour atteindre les objectifs techniques de leur concept proposé. Entre-temps, les sections suivantes décrivent les types de données qui seront disponibles auprès des partenaires participants.

A.5.3.1 Solutions spatiales

Les solutions spatiales font appel à une gamme complète de données et de technologies spatiales. Pour l'application propre à la BNAN, l'imagerie d'observation de la Terre (OT) présente un potentiel d'utilité supplémentaire lorsqu'elle est utilisée conjointement avec d'autres formes d'information. Il existe de nombreuses sources de données ouvertes d'OT sur le marché, y compris une variété d'images optiques et de radar à synthèse d'ouverture (RSO), ainsi que des données non images comme le Système d'identification automatique (SIA) spatial et d'autres données relayées. Il incombera aux soumissionnaires de trouver ces sources en fonction des objectifs des activités qu'ils proposent. Les données RADARSAT des archives traitées seront accessibles via le portail SGDOT (<https://www.eodms->

sgdot.nrcan-rncan.gc.ca/index_fr.jsp). Si des coûts doivent être engagés pour l'acquisition de nouvelles images d'OT, le soumissionnaire doit inclure ces coûts dans sa soumission financière afin de ne pas fausser la valeur du projet.

A.5.3.2 Données du MPO

Le MPO a acquis une vaste gamme de données d'observation sur le terrain, de cartes et de tableaux sur la répartition des baleines, ainsi que des données sur l'habitat et des résultats de modèles. Ces données et celles d'autres sources seront mises à disposition dans la mesure du possible afin d'appuyer les activités de développement des soumissionnaires retenus. Les exemples suivants décrivent les types d'ensembles de données qui pourraient être rendus disponibles :

- Base de données sur l'observation des baleines;
- Ensembles de données géolocalisées sur les BNAN, les engins de pêche, les bateaux, etc. (historiques et récents);
- Service hydrographique du Canada : Cartes bathymétriques et côtières disponibles, divers ensembles de données archivés (aériens/satellites [optiques, radar, thématiques dérivées]/drones);
- Institut océanographique de Belford : Données à mettre à disposition dans le contexte de la politique ministérielle sur l'utilisation attribuée.

Les données spécifiques pour chacune des catégories ci-dessus devront être déterminées au cas par cas en fonction des objectifs de recherche et des activités d'acquisition menées au cours de chaque saison de surveillance.

Il est possible d'effectuer une recherche dans les données actuelles en libre accès au moyen de ce portail :

<https://ouvert.canada.ca/fr/donnees-ouvertes>.

A.5.3.3 Données de TC

TC a également acquis de grandes quantités de données d'observation des baleines au cours des dernières années obtenues à partir de navires, d'aéronefs et de drones. Des fichiers historiques seront disponibles ainsi que les nouvelles données acquises au cours du cycle de vie du projet, dans la mesure du possible. Les exemples suivants décrivent les types d'ensembles de données qui pourraient être rendus disponibles :

- Données pertinentes du Système d'aéronefs pilotés (drones);
- Données pertinentes des missions de surveillance de la BNAN du Programme national de surveillance aérienne (PNSA) (données aériennes);
- Ensembles de données géolocalisées sur les navires et les activités maritimes (historiques et récentes);
- Ensembles de données sur les drones et les aéronefs disponibles concernant les baleines et le transport maritime (historique et récent);
- Données d'observation à partir de navires, le cas échéant.

Les données spécifiques pour chacune des catégories ci-dessus devront être déterminées au cas par cas en fonction des objectifs de recherche et des activités d'acquisition menées au cours de chaque saison de surveillance.

A.5.3.4 Données d'autres sources

Les données provenant de diverses sources peuvent avoir d'importantes implications dans les travaux proposés. Une grande partie de ces données peut provenir de sources publiques comme les données météorologiques et océanographiques (p. ex. <https://earthengine.google.com/>), ainsi que la bathymétrie, etc. Des renseignements supplémentaires peuvent provenir de sources privées et d'observations faites lors d'activités touristiques et de pêche, ou des dossiers des peuples autochtones dans les zones d'intérêt. Essentiellement, il n'y a aucune limite quant aux sources de données disponibles que les soumissionnaires peuvent prendre en considération, à condition qu'elles soient accessibles pour

utilisation. Il leur appartiendra de déterminer leurs besoins en données et d'effectuer les recherches nécessaires pour obtenir toutes les données qui répondront à ces besoins, y compris à partir de sources étrangères.

Étant donné que la BNAN migre de son habitat hivernal vers les eaux du sud des États-Unis, un certain nombre d'organisations américaines (dont la NOAA) recueillent et modélisent des données sur la BNAN qui seraient également disponibles pour ces projets.

L'acquisition de tout autre type de données que le soumissionnaire aimerait prendre en considération, mais qui ne fait pas partie des offres de l'ASC, du MPO et de TC, devrait être organisée par le soumissionnaire et les coûts en cause devront figurer comme un élément de la soumission financière.

A.6 SOMMAIRE DES VOLETS ET PRODUITS LIVRABLES

Afin de combler les lacunes et de relever les défis décrits à la section A.3 ci-dessus, deux (2) volets distincts seront appuyés à l'issue de la présente DDP pour un total de cinq (5) contrats individuels. Les soumissionnaires sont priés de présenter une proposition pour l'un ou l'autre des volets. Les soumissionnaires peuvent présenter des propositions distinctes pour plus d'un volet, à condition qu'elles portent sur des volets différentes et que les concepts soient uniques et distincts, et qu'elles fassent l'objet d'une affectation appropriée des ressources du consortium. Toutes les propositions doivent intégrer des solutions spatiales dans le contexte de la solution proposée.

À des fins de planification, la répartition des ressources à l'appui de la recherche pour chacun des volets est résumée dans le tableau suivant.

AFFECTATION DES RESSOURCES POUR LES VOLETS DE baleinidées			
Volet	Affectation totale en dollars	Nombre de contrats	Affectation en dollars/contrat
Volet 1 : Détection et surveillance	3,6 M\$	3	1,2 M\$
Volet 2 : Prévisions et modélisation	1,8 M\$	2	0,9 M\$
Totaux	5,4 M\$	5	

Les deux (2) volets sont complémentaires et pourraient éventuellement mener à l'élaboration d'un éventail d'applications à une date ultérieure dans le cadre d'autres occasions. Les deux (2) volets à prendre en considération sont décrites ci-dessous.

A.6.1 Volet Détection et surveillance

Trois (3) contrats distincts seront attribués dans ce volet. Ce volet s'attaque aux difficultés rencontrées pour détecter les baleines dans leur habitat naturel et les surveiller lorsqu'elles se déplacent d'un endroit à l'autre dans les régions de la côte Est du Canada. Diverses sources de données complémentaires peuvent être utilisées à cette fin, ainsi que toute méthode d'analyse. Le principal objectif est de localiser les baleines et de les suivre le mieux possible en intégrant des solutions spatiales et d'autres données appropriées dans le processus, soit comme source complémentaire pour la détection et la surveillance, soit comme source secondaire pour la couverture initiale ou la vérification.

En raison de la grande superficie que la BNAN occupe pendant la saison estivale, un aspect central de ce volet consiste à obtenir et à utiliser une couverture étendue qui peut ensuite être réduite à une zone plus locale en fonction de la détection éventuelle de la BNAN à l'aide de solutions spatiales. De cette façon, il pourrait être possible d'utiliser les données spatiales pour repérer des zones d'intérêt particulières en vue d'un déploiement plus efficace d'autres ressources à des fins d'inspection et de validation plus serrées.

Divers aspects du comportement des baleines peuvent devenir très importants pour déterminer le niveau de succès de la détection et de la surveillance. Par exemple, elles ont tendance à être en groupe au début de la journée et de nouveau vers la fin de la journée, alors qu'elles se dispersent et nagent en solitaire pendant la journée à la recherche de nourriture. De plus, la température de l'eau et la bathymétrie influent sur l'emplacement de leur principale source de nourriture, le *Calanus*, la principale raison pour laquelle elles se regroupent dans les eaux côtières canadiennes en été. Les groupes de baleines comprenant de 2 à 40 individus socialisent souvent dans ce qu'on appelle des groupes actifs en surface (GAS) qui peuvent être clairement visibles puisque l'activité se produit à la surface de l'eau. Ces aspects et d'autres aspects importants de leur comportement, que devraient connaître les soumissionnaires, aident à déterminer leur emplacement.

Du point de vue de la détection et de la surveillance, il y a aussi des caractéristiques secondaires qui méritent d'être prises en considération dans le cadre de ce projet. Ces caractéristiques d'intérêt sont notamment l'emplacement des principales sources de nourriture de la baleine et d'autres déterminants de l'habitat, ainsi que les zones d'activités humaines.

Principaux produits livrables de ce volet

Selon les objectifs techniques des travaux proposés, un ou plusieurs des éléments suivants devraient constituer les principaux produits livrables pour ce volet :

- Nouvelles méthodes et approches d'analyse dans l'utilisation de données satellitaire pour la détection et la surveillance de la BNAN;
- Nouveaux produits et services pour la détection de la BNAN et le suivi de ses déplacements;
- Produits et services intégrés qui réunissent diverses sources de données et d'information liées à la présence de sources d'alimentation des baleines et aux risques pour les habitats des baleines;
- Méthodes de production de résultats en temps quasi réel et pour leur diffusion rapide à la communauté des utilisateurs;
- Intégration des méthodes ou des résultats des produits dans une archive historique.

A.6.2 Volet Prévisions et modélisation

Deux (2) contrats distincts seront attribués dans cette catégorie. Ce volet devrait aborder les méthodes et les moyens de prévision et de modélisation de l'emplacement des baleines dans les régions côtières canadiennes. Pour ce défi, il faudra tenir compte des dynamiques suivantes :

- La prévision des déplacements, des zones de regroupement et de distribution, et du comportement (alimentation et GAS);
- Les conditions environnementales (variables météorologiques et océanographiques liées au vent, aux vagues, au temps, aux glaces, aux courants océaniques, à la température de la surface de la mer, à la couleur de l'océan, à la dérive marine et aux prévisions de dispersion) dans la zone d'intérêt qui influent à la fois sur la détectabilité de la BNAN et la probabilité de sa présence;
- La qualité de l'habitat qui comprend l'emplacement de la principale source de nourriture des baleines (*Calanus* spp.) et son abondance, ainsi que la présence de biomasse de zooplancton;
- La dynamique et les caractéristiques des diverses zones côtières (marées, topographie, bathymétrie et dangers pour la navigation).

Étant donné que toutes ces variables interagissent et ont une incidence sur les habitudes de comportement de la BNAN, l'intégration de différentes sources et de différents aspects de cette information est essentielle à la mise en œuvre de méthodes prédictives de l'emplacement saisonnier de la BNAN. Pour ce défi, il sera peut-être nécessaire de comparer les bases de données et de les valider avec d'autres sources de données. L'intégration complète des bases de données disparates au sein de divers scénarios de modélisation présente un défi majeur en matière de traitement et de diffusion.

Étant donné que les populations de BNAN se déplacent dans une vaste aire de répartition entre leurs zones de reproduction, de mise bas et d'alimentation, il serait avantageux de pouvoir intégrer

l'information concernant leurs dates d'arrivée et de départ sur une base saisonnière à des fins de prévision et de modélisation. Cela pourrait exiger l'inclusion de données à l'extérieur de la zone d'intérêt principale dans les eaux côtières canadiennes et de données provenant des régions côtières américaines. Toutefois, du point de vue de la prévision et de la modélisation, l'aspect le plus important de leurs déplacements aux fins de modélisation est à une échelle plus fine pour des périodes plus courtes de 1 à 2 semaines lorsque les baleines se déplacent dans leurs principales zones d'activité pour la saison.

Principaux produits livrables de ce volet

Selon les objectifs techniques des travaux proposés, un ou plusieurs des éléments suivants devraient constituer les principaux produits livrables pour ce volet, en incorporant l'utilisation de données spatiales :

- Nouvelles méthodes de prévision et de modélisation permettant de prédire les déplacements et la présence de BNAN;
- Nouvelles prévisions et nouveaux modèles qui indiquent la présence et l'emplacement de la source alimentaire primaire de la BNAN, le *Calanus*;
- Amélioration des modèles de déplacement quant aux tendances spatio-temporelles et relatives à la présence dans la répartition des BNAN qui sont évolutifs en termes de couverture de zone;
- Amélioration des modèles d'habitat qui intègrent la température de la surface, la bathymétrie, le vent et d'autres variables spatiales;
- Établissement d'un système d'aide à la décision spatiale (SADS) pour la gestion de l'information sur la BNAN qui intègre les concepts de prévision et de modélisation et les données connexes;
- Méthodes de production de résultats de produits en temps quasi réel et pour leur diffusion rapide à la communauté des utilisateurs;
- Intégration des méthodes ou des résultats des produits dans une archive historique.

A.6.3 Produits livrables standards

Les produits livrables standards qui seront communs à tous les contrats comprendront les éléments suivants :

1) Produits livrables ordinaires :

- Brefs rapports mensuels (d'une ou deux pages) résumant les faits saillants, les défis et les progrès du mois précédent, y compris les résumés cumulatifs du niveau d'effort;
- Résumés des ateliers et des téléconférences qui comprennent des discussions sur les activités, les défis et les mesures à prendre, au besoin.

2) Rapports d'étape :

- Fournir un résumé des activités, des réalisations et des défis récents depuis le rapport précédent;
- Résumer les plans et les activités, ainsi que les défis prévus pour la prochaine période;
- Démontrer ou décrire tout produit élaboré ou toute fonctionnalité provisoire.

3) Rapport final

Le rapport final doit comprendre des détails sur les sujets suivants :

- Une description complète du concept de solution pour le défi choisi, y compris une justification du concept appuyée par des références documentaires appropriées et un résumé de la façon dont la solution fait progresser la technologie ou son utilisation, en faisant référence à l'échelle des niveaux de préparation des applications;
- Un organigramme du concept de la solution qui comprend les principales étapes et technologies du concept;
- Des résumés détaillés pour chacune des étapes du concept de solution et toute documentation pertinente;
- Une analyse et une évaluation de la faisabilité de la solution et de son efficacité potentielle pour le défi choisi. Cela devrait comprendre un résumé des avantages et des inconvénients de l'approche ainsi que des recommandations sur les prochaines étapes pour les besoins de développement futurs;

- Un résumé de la façon dont toute propriété intellectuelle créée sera gérée au profit de la Couronne et intégrée aux flux de travail existants du MPO et de TC.

A.7 ATELIERS ET JALONS

Les principaux ateliers et jalons du volet sont décrits ci-dessous.

Ateliers et jalons de baleinIdées												
Ateliers et jalons	Année 1 ^(a)				Année 2				Année 3			
	Trimestres par année											
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Ateliers en face à face ^(b)	Réunion de démarrage et 1ier atelier combinés				Atelier de mi-parcours				Atelier final			
Principaux jalons ^(c)	Rapport de jalons				Rapport de mi-parcours				Rapport final			

Remarques :

- (a) L'hypothèse est que les activités contractuelles dans chacun des deux (2) volets débuteraient au cours de l'exercice financier 2020-2021 du gouvernement et se dérouleront sur une période maximale de 36 mois. La date de début sera déterminée en fonction de divers facteurs de planification et de synchronisation.
- (b) Un certain nombre de réunions en personne sont prévues pour tous les participants à chacun des contrats approuvés dans les deux (2) volets. Le moment exact et la nature exacte des réunions seront déterminés en fonction des propositions et des plans d'étude des soumissionnaires. On prévoit qu'au cours du cycle de vie du volet, il y aura trois ateliers : un au début à des fins de coordination, un à mi-parcours pour faire le point sur les progrès et un dernier pour présenter les résultats. La situation relative à la COVID-19 peut avoir une incidence sur la nature et le moment de ces ateliers.
- (c) Les principaux jalons pour chacun des contrats dans les deux (2) volets comprendront l'atelier initial, les résumés des progrès à l'atelier de mi-parcours et l'atelier final avec les rapports finaux, ainsi que tout autre jalon approprié à déterminer au moment de la signature du contrat.

GLOSSAIRE ET ACRONYMES

ZI	Zone d'intérêt
BIO	Bedford Institute of Oceanography
SHC	Service hydrographique du Canada
ASC	Agence spatiale canadienne
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
AUOT	Applications et utilisations en observation de la Terre
OT	Observation de la Terre : partout où le terme OT est utilisé, il faut tenir pour acquis qu'il s'agit de l'observation de la Terre depuis l'espace
GSL	Golfe du Saint-Laurent
TIC	Technologies de l'information et des communications
BNAN	Baleines noires de l'Atlantique Nord
PNSA	Programme national de surveillance aérienne
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
Charge utile	Tout instrument ou capteur monté sur une plateforme spatiale, comme des capteurs optiques, des caméras numériques, un spectromètre/radiomètre, SAR, LIDAR, un récepteur/émetteur de communication, un enregistreur embarqué, des instruments d'analyse thermique, un récepteur GPS, un SIA, etc.
DDP	Demande de propositions
STAP	Système d'aéronef piloté à distance (drone)
GAS	Groupe actif en surface
LEP	Loi sur les espèces en péril
EDT	Énoncé des travaux
Solutions spatiales	Données ou images recueillies ou relayées à partir d'une charge utile montée sur une plateforme spatiale
Plateforme spatiale	Engin spatial (satellites, station spatiale internationale, etc.) en orbite autour de la Terre ou en mode géostationnaire à l'extérieur de la basse atmosphère, habituellement à une altitude de 100 km (62 mi) ou plus au-dessus du niveau de la mer.
TC	Transports Canada

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F040-19633/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
9F040-19-633

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-0-43010

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb 450
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

En contrepartie du respect par l'entrepreneur de toutes ses obligations aux termes du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, sur une base d'étape, comme spécifié dans le contrat.

1. Les soumissionnaires doivent fournir un prix ferme pour l'ensemble du projet:

Prix ferme total CAN \$:
(Taxes en sus, le cas échéant) _____ \$

2. Calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat :

No.	Descriptions des étapes	Descriptions des livrables	Paiements par étape	Dates
1				
2				
3				
4				
5				
Etc.				
Total en prix ferme				

PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS TECHNIQUES ET DE GESTION

INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES PROPOSITIONS

I INTRODUCTION

La proposition doit être claire et concise et suffisamment détaillée pour répondre à chacun des critères d'évaluation requis. Cette annexe décrit les instructions spécifiques pour la préparation de la proposition technique et de gestion.

II PROJETS ADMISSIBLES

La présente DP sollicite des propositions de projets de la part de consortiums de recherche et de développement (R et D) utilisant des solutions spatiales pour la conservation et la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord dans le cadre de deux volets : 1) la détection et la surveillance et 2) la prévision et la modélisation. Cette occasion permettra la formation d'équipes de consortiums comprenant notamment des organisations canadiennes dirigées par l'industrie, en collaboration avec les universités et/ou des organisations non-gouvernementales. Les recherches proposées porteront sur des concepts innovants qui pourraient intégrer des méthodes, des systèmes, des modèles, des produits et des services liés à l'application.

III PARTENAIRES

La présente DP s'inscrit dans le cadre du volet Intégrateur de l'initiative utiliTerre de l'ASC, en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et Transports Canada (TC). Comme l'application implique bon nombre de secteurs de la société et d'éléments d'expertise variés, les soumissionnaires seront des consortiums multisectoriels dirigés par l'industrie avec la participation **obligatoire** d'établissements universitaires ou d'organisations non gouvernementales, ou les deux, en gardant à l'esprit l'importance qu'accorde le Canada à établir une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée qui reflète les valeurs du pays par la promotion de l'équité en matière d'emploi, en particulier dans les domaines des STIM. Des organisations gouvernementales peuvent participer au projet en tant que partenaires, mais aucune partie des fonds fournis dans le cadre de cette DP ne sera dépensée à leur intention. La participation gouvernementale consistera à évaluer l'utilité des produits ou des services quant à l'application donnée, ou à donner l'accès à des données complémentaires, ainsi qu'à fournir d'autres informations ou recommandations utiles au sujet de l'application.

IV PROPOSITION TECHNIQUE ET DE GESTION

La proposition **ne** doit porter **que sur un seul volet**, et tous les éléments pertinents doivent composer **un seul document ou dossier**. L'information doit être organisée dans l'ordre suivant :

1. Page titre ou de désignation du projet (annexe C-1);
2. Résumé;
3. Table des matières;
4. Sections technique et de gestion;
5. Annexes.

L'ensemble de la proposition technique et de gestion (1-5) ne doit pas dépasser cinquante (50) pages, sans compter les annexes.

Le corps du texte doit être en police de 12 points, à l'exception des figures et des tableaux, qui peuvent être de toute taille appropriée.

1. Page titre ou de désignation du projet

Sur cette page, le soumissionnaire doit indiquer clairement :

- a) son nom et son adresse;
- b) la personne-ressource (avec ses coordonnées pour la communication);
- c) le titre de la proposition du soumissionnaire. (L'utilisation d'acronymes dans le titre, sauf s'ils sont décrits.);
- d) Le titre de la DP : **baleinIdées : Solutions spatiales innovantes pour la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN)**;
- e) Les volets : 1) Détection et surveillance ou 2) Prévision et modélisation, pour lequel ou lesquels la proposition doit être examinée;
- f) Un résumé du sommaire (ne dépassant pas sept lignes).

2. Sommaire

Le sommaire doit être approprié à la diffusion publique et prêt à être affiché sur le site Web de l'ASC lorsqu'on annoncera les soumissions retenues. D'une longueur maximale de deux (2) pages (8,5 po x 11 po; 21,6 cm x 28 cm), le sommaire devrait exposer brièvement les éléments suivants :

- a) les objectifs du projet visés dans la proposition;
- b) les partenaires du projet et toute organisation d'utilisateurs qui serait appelée à y participer;
- c) une brève description du concept de l'application;
- d) les résultats escomptés.

3. Table des matières

La table des matières devrait être formatée de manière à ce que sa version électronique établisse un lien hypertexte entre les titres et la page où ils se trouvent dans le document afin d'en faciliter la consultation. On recommande que la table des matières et le texte qui s'y rapporte suivent l'ordre des critères d'évaluation.

4. Sections technique et de gestion

La section technique indique les détails que doit contenir la proposition en lien avec chacun des critères d'évaluation. En plus de suivre attentivement les instructions de cette section, les soumissionnaires doivent également prendre connaissance des descriptions des évaluations et les définitions des critères de référence qui figurent à l'annexe D de la présente DP, car elles constituent la base des évaluations des propositions. Veuillez-vous assurer de traiter en détail de ces critères dans la proposition technique et de gestion.

4.1 Compréhension de l'intégration des solutions spatiales avec d'autres données sources de l'application proposée (critère d'évaluation 1)

Ce critère évalue la mesure dans laquelle la proposition démontre une compréhension approfondie des concepts fondamentaux étayant l'utilisation de solutions spatiales (données et technologie) et d'autres sources d'information en rapport avec l'application. Il doit comprendre un aperçu complet de l'état actuel des connaissances de pointe en matière d'utilisation des données et des technologies spatiales, ainsi

que d'autres sources d'information pour l'application telles que les décrivent les publications et les rapports.

4.2 Valeur ajoutée de la solution proposée (critère d'évaluation 2)

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure la solution proposée améliorera la qualité de l'information disponible pour les décideurs, par comparaison avec les pratiques actuelles. La proposition doit comprendre une description claire de la solution proposée et les objectifs techniques particuliers, en ce qu'ils représentent une innovation, innovation qui peut être, soit : a) l'amélioration majeure d'une méthode, d'un système, d'un produit, d'un modèle ou d'un service existant, soit b) une méthode, un système, un modèle, un produit ou un service entièrement nouveau.

Le fait de mettre en évidence des projets de recherche actuels qui pourraient recouper ou venir compléter cette proposition sera essentiel pour assurer que le gouvernement accorde des fonds de manière efficace et efficiente pour les mesures de protection des BNAN. Cette proposition vise à faire progresser les capacités des gouvernements à protéger les BNAN et à optimiser les activités économiques en mer. Le concept proposé devrait représenter une progression vers le niveau suivant de l'échelle de niveau de préparation des applications, comme le résume l'EDT, ce qui devrait être décrit et expliqué. Il faut décrire les résultats escomptés ainsi que les avantages techniques et globaux de la solution proposée en fait de rendement et de qualité supérieurs.

4.3 Méthodologie (critère d'évaluation 3)

La méthodologie doit décrire les travaux qui seront effectués et la manière dont ils atteindront les objectifs techniques de la recherche proposée. La méthodologie doit être composée d'une structure de répartition du travail (SRT), d'un plan de données et d'une analyse des risques techniques et comprendre des descriptions détaillées des lots de travaux (LT) et un organigramme des éléments globaux du projet. La méthodologie doit inclure des descriptions des outils, techniques et procédures analytiques, en utilisant les pratiques exemplaires et les normes industrielles qui serviront à mener la recherche.

Le soumissionnaire doit également fournir un plan de données pour toutes les données qui pourraient être nécessaires à l'élaboration de l'application.

Il faut également inclure une analyse technique des risques, y compris des stratégies d'atténuation.

La section de la méthodologie doit démontrer que le plan de travail global est clairement étayé, cohérent et réalisable.

Structure de répartition du travail (SRT)

La structure de répartition des travaux, avec les LT associés, doit être définie de manière suffisamment approfondie pour clairement démontrer le travail qui sera effectué et le processus qui sera suivi pour mener à bien le projet. Chaque LT doit être axé sur des activités spécifiques au projet et doit, à tout le moins, définir et décrire les tâches précises à effectuer, indiquer la personne responsable du lot, le niveau d'effort global associé au LT, les ressources requises, le calendrier (soit les dates de début et de fin des LT), ainsi que le ou les produits livrables ou résultats associés.

Plan de données

Le plan de données peut inclure une variété de types et de sources de données en fonction de l'application et des objectifs techniques du concept proposé, provenant à la fois de sources historiques et nouvelles. Les données peuvent comprendre un mélange de données spatiales générées par diverses missions combiné à des données acquises par des navires, des avions et des drones; des données physiques et in situ (données géographiques, océanographiques, météorologiques, bathymétriques); des données d'observation, des marquages de baleines, des données acoustiques et des sorties de modèles. Un aspect clé de la recherche proposée doit inclure un élément de données spatiales. Le plan de

données doit expliquer pourquoi ces données sont nécessaires. La demande de données doit être proportionnelle à la portée de la DP

Il incombe au soumissionnaire de cerner ses besoins en matière de données et de localiser les sources de données appropriées. Toute donnée n'étant pas disponible gratuitement devra être chiffrée dans le cadre de la proposition financière.

Analyse des risques techniques

La proposition doit fournir une évaluation des risques techniques liés à la recherche proposée. Cette évaluation doit comprendre une estimation de la probabilité de l'apparition de risques et du niveau de leurs répercussions sur le travail. L'analyse des risques doit également comprendre une stratégie d'atténuation pour chaque élément de risque, surtout s'il peut compromettre la bonne exécution du projet.

4.4 Plan de gestion (critère d'évaluation 4)

Le plan de gestion doit fournir un résumé de tous les éléments du projet qui impliquent la participation aux travaux proposés et leur supervision. Il doit inclure des détails sur les points suivants :

Organigramme du projet

L'organigramme du projet doit illustrer la structure de l'équipe de projet proposée, y compris les sous-traitants, les remplaçants et les autres participants.

Rôles et responsabilités

Il faut décrire les rôles et responsabilités de chacun des membres proposés de l'équipe. Il faut inclure tous les partenaires et sous-traitants qui participeront à l'étude, ainsi que les identités des remplaçants. Il importe d'indiquer précisément le gestionnaire de projet proposé et le gestionnaire de projet remplaçant, ainsi qu'une explication de la manière dont ils géreront et coordonneront les activités et les travaux du consortium.

Matrice d'attribution des responsabilités (MAR)

Le soumissionnaire doit fournir une matrice d'affectation des responsabilités (MAR) (tableau 1) illustrant le niveau d'effort requis pour chaque membre d'équipe affecté à un LT particulier, y compris les sous-traitants. La matrice doit indiquer le nom de chaque personne, ainsi que le temps prévu (en nombre de jours) pour réaliser chaque tâche. La MAR doit également préciser le rôle de chacun, soit comme responsable (R) du LT ou y participant (P). L'exemple ci-dessous indique la composition de la MAR à fournir.

TABLEAU 1								
MATRICE D'AFFECTATION DES RESPONSABILITÉS								
Numéro de SRT	Lots de travaux (LT) Titre de la tâche	Ressource A		Ressource B		Ressource C		Total des jours
1	LT1.1 - Titre	R	200	P	25	P	25	250
	LT1.2 - Titre	R	25	P	100	-	0	125
2	LT2 - Titre	P	50	R	100	P	100	250
3	LT3 - Titre	P	100	R	100	P	150	350
4	LT4 - Titre	-	0	P	200	R	150	350
5	LT5 - Titre	R	100	P	200	P	200	500
etc.								
Total des jours :			475		725		625	1 825

Légende : R = Responsable, P = Participant.

Résumé des jalons et des produits livrables

Ce plan de gestion doit contenir un résumé des principaux jalons et de tous les produits livrables attendus. Les jalons et les produits livrables devraient être liés à la définition du LT correspondant, de manière à permettre un suivi clair de l'avancement des travaux. Les produits livrables peuvent prendre la forme de rapports, de documentation, de données, d'exposés, de logiciels, d'applications, de mises à niveau ou d'autres éléments constitutifs du projet. Les jalons sont les étapes correspondant à l'avancement substantiel de la proposition et sont liés au calendrier de paiement se trouvant à l'annexe B – Base de paiement.

Calendrier

Le plan de gestion devrait résumer les tâches, les jalons et les produits livrables d'un échéancier de projet sous la forme d'un diagramme de Gantt ou d'une méthode de programmation optimale (PERT) pour illustrer le calendrier associé aux lots de travail.

Analyse des risques de gestion

Une évaluation des risques de gestion liés aux travaux proposés devrait être fournie et accompagnée des stratégies d'atténuation pour chaque élément de risque, ainsi que sa probabilité d'occurrence et son niveau d'incidence sur les travaux.

Description de la propriété intellectuelle

Cette sous-section devrait définir et décrire la propriété intellectuelle d'amont nécessaire à la réalisation ou au soutien du projet, de même que la propriété intellectuelle d'aval qui devrait découler des travaux proposés.

4.5 Expérience technique et de gestion de l'équipe (critère d'évaluation 5)

Cette section doit inclure les résumés ci-dessous de l'expérience technique et de gestion :

- Identification des membres de l'équipe technique avec un résumé de leurs capacités et expérience individuelles, en mettant l'accent sur des activités liées au projet proposé. Ces renseignements doivent être étayés par les curriculum vitæ joints en annexe.

- Identification des membres de l'équipe de gestion avec un résumé de leurs capacités et expériences individuelles dans la gestion d'études de nature semblable. Ces renseignements doivent être étayés par les curriculum vitæ joints en annexe.
- Aperçu de l'entreprise, y compris les sous-traitants, avec ses capacités, ses produits et ses services, y compris les éléments suivants :
 - la nature et la structure de l'organisation du soumissionnaire;
 - le lieu, l'envergure et la description générale des installations;
 - le nombre d'employés et la composition du personnel;
 - le principal produit ou service et domaine de compétence;
 - son volume d'affaires annuel et la nature générale de sa clientèle;
 - le ou les endroits où les travaux du projet proposé seront réalisés.
- Résumé de l'expérience dans l'exécution et la gestion d'études de nature connexe. Un maximum de trois (3) résumés de projets pertinents peuvent être présentés. On demande au soumissionnaire d'utiliser le formulaire de résumé des projets antérieurs (voir le tableau 2) pour donner des renseignements de base sur chacun des projets pertinents.

TABLEAU 2		
FORMULAIRE DE RÉSUMÉ DES PROJETS ANTÉRIEURS		
Titre du projet :		
Organisme client :	Personne-ressource :	Téléphone de la personne-ressource :
Valeur du contrat :	Date de début :	Date de fin :
Personnes ayant participé au projet et rôles qu'elles ont joués :		
Description du projet (y compris sa pertinence pour la présente DP) :		

4.6 Recherche multidisciplinaire collaborative (critère d'évaluation 6)

La proposition devrait traiter des avantages potentiels et de l'importance de la collaboration entre les partenaires et les participants au projet relativement à l'application. Étant donné que le volet Intégrateur vise le recours à des solutions spatiales favorisant la collaboration entre les différents secteurs de la société afin de réaliser des progrès novateurs en matière de recherche et de développement, la proposition devrait comprendre un résumé de la manière dont les résultats attendus et la solution proposée peuvent être utilisés ultérieurement par les participants au projet dans leur intérêt mutuel. La proposition devrait indiquer de quelle façon cette collaboration peut générer une diversité d'opinions et d'idées favorables à l'innovation. Elle devrait également inclure des recommandations en vue de recherches supplémentaires et d'améliorations qui pourraient être apportées à l'avenir afin d'accroître encore l'utilité potentielle de la solution proposée.

5 Annexes

Les éléments suivants doivent être abordés dans des annexes individuelles de la section I de la proposition :

- a) Liste des sigles : Tous les sigles utilisés dans la proposition doivent être expliqués;

- b) Curriculum vitæ : La proposition devrait inclure le curriculum vitæ de chacun des membres de l'équipe, y compris les partenaires et les sous-traitants;
- c) Liste de personnes-ressources : La liste des personnes-ressources doit être présentée dans un format facile à distribuer et comprendre le nom de toutes les personnes-ressources du soumissionnaire participant à l'élaboration de la proposition ou avec lesquelles communiquer durant l'exécution du contrat, y compris les détails apparaissant dans le tableau 3 ci-dessous :

TABLEAU 3				
LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES				
Rôle	Nom	Téléphone	Courriel	Télécopieur
Gestionnaire de projet				
Autorité contractante				
Agent des réclamations				

- d) Toute autre annexe que le soumissionnaire jugera bon d'inclure.

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES ET ÉNONCÉS DE RÉFÉRENCE

I INTRODUCTION

La section suivante de la demande de propositions décrit les critères d'évaluation technique et de gestion, ainsi que les énoncés de référence correspondants qui seront utilisés dans l'évaluation des propositions.

Il est essentiel que les éléments contenus dans les propositions soient énoncés avec clarté et concision. Il sera avantageux pour le soumissionnaire de fournir des renseignements complets pour chaque critère. L'ASC, en collaboration avec le MPO et TC, choisira les propositions en fonction des critères de sélection énoncés dans le présent appel d'offres.

II CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

Les propositions techniques et de gestion seront évaluées et cotées conformément aux critères énoncés dans le tableau 4 : Critères d'évaluation et échelle de cotation.

TABLEAU 4 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET ÉCHELLE DE COTATION							
Critère	Pointage maximum de référence pour l'évaluation (a)	Facteurs de pondération (b)	Maximum global pour le critère correspondant (a*b)	Définition du point de référence correspondant à la cote (1 à 8 points)			
				Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
1. Compréhension de l'intégration des solutions spatiales avec d'autres données pour l'application proposée.	8	1,875	15	8 ou 7	6 ou 5	4 ou 3	2 ou 1
2. Valeur ajoutée de la solution proposée.	8	3,125	25	8 ou 7	6 ou 5	4 ou 3	2 ou 1
3. Méthodologie	8	1,875	15	8 ou 7	6 ou 5	4 ou 3	2 ou 1
4. Plan de gestion	8	1,25	10	8 ou 7	6 ou 5	4 ou 3	2 ou 1
5. Expérience technique et de gestion de l'équipe.	8	2,5	20	8 ou 7	6 ou 5	4 ou 3	2 ou 1
6. Recherche multidisciplinaire collaborative.	8	1,875	15	8 ou 7	6 ou 5	4 ou 3	2 ou 1
Total des points			100				
Note de passage			60				

Pour que sa proposition soit recevable, le soumissionnaire doit obtenir au moins la note combinée minimale (60/100) requise, tel qu'il est indiqué dans le tableau 4.

Les informations relatives aux six (6) critères de la proposition seront évaluées selon la méthode de cotation suivante. Le pointage de la proposition pour chaque critère d'évaluation, comme indiqué dans le

tableau 4 ci-dessus, sera déterminé à l'aide d'une échelle de cotation (de 1 à 8 points, 8 étant la note la plus élevée) :

- 8 ou 7 points (niveau A)
- 6 ou 5 points (niveau B)
- 4 ou 3 points (niveau C)
- 2 ou 1 points (niveau D)

À titre d'exemple, la cote maximale, incluant le facteur de pondération, du critère Méthodologie est de $8 \times 1,875 = 15$ points. Si la proposition obtient un « 6 » à ce critère lors de son évaluation, la note finale attribuée pour ce critère sera alors de :

$$6 \times 1,875 \text{ (facteur de pondération)} = \underline{11,25 \text{ points}} \text{ (note)}$$

Les critères d'évaluation qui ne sont pas traités dans la proposition obtiendront une note de zéro (0).

III CRITÈRES TECHNIQUES ET ÉNONCÉS DE RÉFÉRENCE

À titre de lignes directrices, le comité d'évaluation utilisera une série de quatre (4) définitions de référence (A, B, C ou D) pour chaque critère d'évaluation. Le tableau 4 ci-dessus montre les points disponibles pour chaque définition de référence.

CRITÈRES ET ÉNONCÉS DE RÉFÉRENCE :

Critère 1. Compréhension de l'intégration des solutions spatiales avec d'autres sources de données pour l'application proposée.

Ce critère évalue la mesure dans laquelle la proposition démontre une compréhension approfondie des concepts fondamentaux étayant l'utilisation de solutions spatiales et d'autres sources d'information en rapport avec l'application. Il doit comprendre un aperçu complet de l'état actuel des connaissances de pointe en matière d'utilisation des données et des technologies spatiales, ainsi que d'autres sources d'information liées à l'application telles que les décrivent les publications.

La proposition :

- A) Démonstre une compréhension détaillée des concepts fondamentaux et des connaissances de pointe étayant l'utilisation de solutions spatiales et d'autres sources d'information en rapport avec l'application.
- B) Démonstre une bonne compréhension des concepts fondamentaux et des connaissances de pointe étayant l'utilisation de solutions spatiales et d'autres sources d'information en rapport avec l'application.
- C) Démonstre une compréhension générale des concepts fondamentaux et des connaissances de pointe étayant l'utilisation de solutions spatiales et d'autres sources d'information en rapport avec l'application.
- D) Ne démontre qu'une compréhension limitée des concepts fondamentaux et des connaissances de pointe étayant l'utilisation de solutions spatiales et d'autres sources d'information en rapport avec l'application.

Critère 2. Valeur ajoutée de la solution proposée

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure la solution proposée améliorera la qualité de l'information disponible pour les décideurs, par comparaison avec les pratiques actuelles. La proposition devrait comprendre une description claire de la solution proposée et les objectifs techniques, en ce qu'ils représentent une innovation qui peut être soit : a) une amélioration majeure d'une méthode, d'un système, d'un produit, d'un modèle ou d'un service existant, soit : b) une méthode, un système, un produit, un modèle ou un service entièrement nouveau. Le concept proposé devrait représenter une progression vers le niveau suivant de l'échelle de niveau de maturité des applications (NMA). Les résultats escomptés et les avantages et bénéfices globaux de la solution proposée en fait de rendement et de qualité supérieurs seront évalués.

La proposition :

- A) Fournit une description complète et détaillée de la solution proposée et des objectifs techniques, ainsi qu'un résumé complet de la manière dont la solution proposée améliorera sensiblement les performances et la qualité des informations disponibles. Les avantages par rapport aux pratiques existantes sont bien décrits; ils sont importants et montrent une nette progression dans l'échelle de NMA.
- B) Fournit une bonne description de la solution proposée et des objectifs techniques, ainsi qu'un bon résumé de la manière dont la solution proposée améliorera les performances et la qualité des informations disponibles. Les avantages par rapport aux pratiques existantes sont présentés; ils sont considérables et montrent une progression notable dans l'échelle de NMA.
- C) Fournit une brève description de la solution proposée et des objectifs techniques, ainsi qu'un résumé de la manière dont la solution proposée améliorera les performances et la qualité des informations disponibles. Les avantages par rapport aux pratiques existantes sont indiqués, mais ils sont mineurs avec un effet minimal sur la progression dans l'échelle de NMA.
- D) Fournit une piètre description de la solution proposée et des objectifs techniques, ainsi qu'une indication de la manière dont la solution proposée améliorera les performances et la qualité des informations disponibles. Les avantages de la solution par rapport aux pratiques actuelles ne sont pas mentionnés ou ne sont pas importants et montrent peu ou pas de progression dans l'échelle de NMA.

Critère 3. Méthodologie

Ce critère permet d'évaluer l'efficacité de la méthodologie proposée en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs fixés relativement à l'application. La méthode démontre que le plan de travail global et les lots de travaux, leur séquence et le plan d'acquisition des données sont bien étayés, cohérents et réalisables. Il faut également inclure une analyse technique des risques, y compris des stratégies d'atténuation.

La proposition :

- A) La méthodologie témoigne d'une approche solide et méthodique pour la réalisation des travaux et l'atteinte des objectifs relativement à la solution proposée pour l'application. Un plan d'utilisation des données complet et réaliste est inclus, ainsi qu'une analyse appropriée des risques techniques et des stratégies d'atténuation adéquates.
- B) La méthodologie témoigne d'une bonne approche pour la réalisation des travaux proposés. Son efficacité relative à l'atteinte des objectifs et à la mise en place de la solution proposée pour l'application est démontrable. Un bon plan d'utilisation des données est inclus, ainsi qu'une analyse appropriée des risques techniques.
- C) La méthodologie témoigne d'une approche adéquate pour la réalisation des travaux proposés. Cependant, il existe des lacunes dans la méthodologie qui affecteront son efficacité quant à l'atteinte des objectifs. Un plan d'utilisation des données est inclus, avec peu d'analyse des risques techniques et de stratégies d'atténuation.

- D) La manière dont les objectifs techniques de recherche seront atteints avec la méthodologie proposée n'est pas claire. La méthodologie n'est pas complète pour certains aspects des travaux proposés ou n'est pas décrite de manière adéquate. Le plan d'utilisation des données manque de précision. L'analyse des risques techniques est absente ou inappropriée.

Critère 4. Plan de gestion

Ce critère permet d'évaluer si le plan de gestion est complet et suffisamment efficace pour mener le projet à terme avec succès. La proposition devrait notamment comprendre un organigramme du projet, une matrice d'affectation des responsabilités (MAR) incluant les niveaux d'effort, une liste des jalons et des produits livrables, un calendrier, une analyse des risques liés à la gestion ainsi qu'une description de la propriété intellectuelle.

La proposition :

- A) Fournit un plan de gestion cohérent et complet, attribue les tâches aux parties responsables et fournit des calendriers efficaces liés aux jalons et aux produits livrables. La flexibilité du plan de travail tient compte des stratégies d'atténuation potentielles et démontre son efficacité pour mener à bien un projet, y compris les moyens de traiter les risques et les problèmes.
- B) Fournit un bon plan de gestion couvrant tous les sujets essentiels, mais la démonstration de sa capacité à réaliser complètement le projet a certaines limites.
- C) Fournit un plan de gestion passable avec quelques explications et des détails insuffisants pour évaluer si le projet sera mené à bien.
- D) Ne fournit pas de plan de gestion adéquat et ne comporte que peu d'explications et de détails.

Critère 5. Expérience technique et de gestion de l'équipe

Ce critère permet d'évaluer l'expérience technique et de gestion combinée, ainsi que les capacités des membres de l'équipe proposée, y compris le personnel suppléant et les sous-traitants.

L'équipe :

- A) Possède une vaste expérience dans l'exécution et la gestion de projets directement liés aux technologies et aux applications proposées dans le cadre de la présente demande de propositions. La proposition comprend des descriptions de projets pertinents et des documents connexes.
- B) Possède une grande expérience dans l'exécution et la gestion de projets de nature semblable. La proposition comprend des descriptions de projet appropriées.
- C) Possède une certaine expérience dans l'exécution et la gestion de projets de cette nature. La proposition comprend de brèves descriptions de certains projets connexes, mais l'expérience globale est limitée.
- D) Possède peu voire pas du tout d'expérience dans l'exécution et la gestion de projets de cette nature. Peu de descriptions de projets pertinents ont été incluses dans la proposition, voire aucune. Les documents de référence, tels que les curriculum vitæ, sont incomplets ou manquants.

Critère 6. Recherche multidisciplinaire collaborative

Ce critère permettra d'évaluer la composition du consortium ainsi que les avantages potentiels et l'importance de la collaboration entre les partenaires et les participants au projet, ainsi qu'avec la communauté de recherche dans son ensemble. La proposition devrait comprendre un résumé des résultats attendus et de la manière dont la solution proposée peut être utilisée ultérieurement par les participants au projet dans leur intérêt.

La proposition :

- A) Fournit un résumé complet et cohérent des avantages potentiels et de l'importance de la collaboration multidisciplinaire, avec un excellent résumé des résultats attendus de la collaboration et de la manière dont la solution proposée peut être utilisée ultérieurement par les collaborateurs et le secteur maritime en général.
- B) Fournit un bon résumé des avantages potentiels et de l'importance de la collaboration multidisciplinaire, avec un bon résumé des résultats attendus de la collaboration et de la manière dont la solution proposée peut être utilisée ultérieurement par les collaborateurs et le secteur maritime.
- C) Fournit un résumé des avantages potentiels et de l'importance de la collaboration multidisciplinaire, avec un résumé bref ou incomplet des résultats attendus de la collaboration et de la manière dont la solution proposée peut être utilisée ultérieurement par les collaborateurs et le secteur maritime.
- D) Ne fournit pas de résumé des avantages potentiels et de l'importance de la collaboration multidisciplinaire, ni de résumé des résultats attendus de la collaboration et de la manière dont la solution proposée peut être utilisée ultérieurement par les collaborateurs et le secteur maritime.

IV PROCESSUS D'ÉVALUATION

Seules les propositions conformes aux exigences obligatoires énumérées précédemment seront examinées plus avant en vue de leur évaluation.

Une fois les exigences obligatoires confirmées, une évaluation individuelle des propositions sélectionnées sera effectuée selon les critères énumérés à la [section III](#). L'ASC, conjointement avec le MPO et TC, nommera un comité d'évaluation composé d'experts qualifiés pour évaluer les propositions reçues en réponse à la présente DP. Les examinateurs seront des experts du domaine pour chaque proposition, et pourraient également être des représentants d'autres ministères canadiens ou des experts-conseils externes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F040-19633/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
9F040-19-633

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-0-43010

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb 450
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 3

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

ANNEXE « F » de la PARTIE 5

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), dans le cadre de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté [l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F040-19633/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

9F040-19-633

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MTB-0-43010

Id de l'acheteur - Buyer ID

mtb 450

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- () B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)